



Vielle-Soubiran

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



AVRIL 2022 | N°4

8 Rénovation du
Logement de la Mairie

12 La Fibre optique
et antenne 4G en 2022

20 Clin d'oeil
sur la CCLA

31 IntaMuros, l'appli
pour vous informer



Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

2020 a été une année électorale. Une nouvelle équipe d'élus s'est mise en place dans un contexte bien particulier !

L'année 2020 a été, pour nous tous, une année marquée par l'apparition de la COVID. Cette inconnue qui a perturbé notre vie quotidienne. Nous pensions que 2021 nous débarrasserait de ce virus mais il s'est multiplié et malheureusement, il n'a toujours pas disparu.

La vie s'est donc organisée, dictée par les mesures gouvernementales, dirigée par des gestes barrières qu'il ne faudra peut-être pas oublier trop vite !

La vie associative a été également impactée. Les mouvements festifs se sont éteints, ce virus nous a privés de trop nombreux moments de convivialité.

Petit à petit, sur ce front, nous devrions nous rapprocher d'une vie normale qui ne sera peut-être pas notre vie d'avant.

Depuis quelques jours, la COVID a laissé place à une « autre folie » que nous étions bien loin d'imaginer...

Beaucoup de questions se posent qui restent sans réponses.

Où cela nous mènera-t-il ? Quelles en seront les conséquences ?

Pour autant la vie continue,

Au fil de ces pages, nous vous laissons découvrir les projets que l'équipe municipale a menés depuis un peu plus d'un an et demi.

Ensemble, élus, employés, membres des associations, enfants, adolescents, adultes, seniors, nous continuerons à embellir notre village.

Nous avons vécu des jours difficiles et d'autres sont peut-être à venir. L'isolement et la solitude ont pesé il est temps de nous retrouver et de nous unir.

L'équipe municipale reste à vos côtés.

Le Maire,

Sylvie Lauron

Commissions
communales

1 - FINANCES & BUDGET

Vice-Présidente : GRAMPEIX Charlotte
NADEAU Sabrina, LATREILLE Marc,
SAUTEDE Serge, SOUBIE Marie-José

4 - FÊTES ET CÉRÉMONIE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Vice-Présidente : NADEAU Sabrina
GRAMPEIX Charlotte, LABASTIE André,
SAUTEDE Serge, LAMOULIE Patrick

7 - MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Vice-Président : LAMOULIE Patrick
LEFORT Hélène, SAUTEDE Serge,
SOUBIE Marie-José

2 - URBANISME, TRAVAUX, BÂTIMENTS COMMUNAUX, EAU POTABLE

Vice-Président : LABASTIE André
LATREILLE Marc, LAMOULIE Patrick,
ROLAND Jérémy, LEFORT Hélène

5 - EMPLOYÉS COMMUNAUX

Vice-Président : LABASTIE André
LEFORT Hélène, SOUBIE Marie-José,
LATREILLE Marc

8 - NUMÉRIQUE ET TÉLÉPHONIE

Vice-Président : ROLAND Jérémy
LEFORT Hélène, GRAMPEIX Charlotte,
NADEAU Sabrina

3 - FORÊT, CHEMINS ET VOIRIE

Vice-Président : LATREILLE Marc
LABASTIE André, SAUTEDE Serge,
LAMOULIE Patrick, SOUBIE Marie-José

6 - CATASTROPHES NATURELLES

Vice-Présidente : SOUBIE Marie-José
LAMOULIE Patrick, GRAMPEIX Charlotte,
LABASTIE André, LEFORT Hélène

9 - COMMUNICATION

Vice-Présidente : NADEAU Sabrina
LEFORT Hélène, ROLAND Jérémy,
LABASTIE André

Délibérations

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS 2020

① SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2020

Présents LAURON Sylvie, LEGER Séverine, HARTE Josette, BAUR Colette, CAVALIE Séverine, LABASTIE André, LABARCHEDE Christophe, VERDIER Daniel

Excusés LEFEVRE Jean-Baptiste, NADEAU Patrice

Secrétaire de séance LEGER Séverine

- Passation d'un contrat d'assurance
- Demande de subvention DETR -Toiture de l'église
- Vote du compte administratif 2019
- Vote du compte de gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Vente d'un terrain communal - parcelle section AI n° 653
- Vente d'un terrain communal - parcelle section AI n° 673
- Acquisition d'un bien par la commune - parcelle section AI n° 488

② SÉANCE DU 23 MAI 2020

Présents LAURON Sylvie, BAUR Colette, GRAMPEIX Charlotte, LEFORT Hélène, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José Mrs LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérémy, SAUTEDE Serge

Secrétaire de séance LATREILLE Marc

- Proposition de réunion du conseil municipal à huis-clos
- Election du Maire et des adjoints
- Détermination du nombre d'adjoints

③ SÉANCE DU 29 MAI 2020

Présents LAURON Sylvie, BAUR Colette, GRAMPEIX Charlotte, LEFORT Hélène, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José Mrs LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérémy, SAUTEDE Serge

Secrétaire de séance LEFORT Hélène

- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Taux Indemnités de fonction de Maire et adjoints
- Sirp des Sources - Election des délégués
- SYDEC - Election des délégués
- ALPI - Election des délégués
- Election du correspondant défense
- Election des membres de la CAO
- Création des commissions municipales et désignation des membres
- Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS
- Election des représentants du Conseil d'administration du CCAS

4 SÉANCE DU 02 JUILLET 2020

Présents LAURON Sylvie, GRAMPEIX Charlotte, LEFORT Hélène, SOUBIE Marie-José Mrs LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérémy

Procurations NADEAU Sabrina donne procuration à LAURON Sylvie, BAUR Colette donne procuration à LEFORT Hélène, SAUTEDE Serge donne procuration à LATREILLE Marc

Excusés NADEAU Sabrina, BAUR Colette, SAUTEDE Serge

Secrétaire de séance LEFORT Hélène

- Impôts locaux – Vote des taux 2020
- Vote du BP 2020
- Tarifs travaux communaux et location du foyer municipal
- Election des membres de la CCID

5 SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

Présents LAURON Sylvie, NADEAU Sabrina, GRAMPEIX Charlotte, LEFORT Hélène, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérémy, SAUTEDE Serge

Excusée BAUR Colette

Secrétaire de séance LEFORT Hélène

- Renouvellement 3 conventions de poste de chasse
- Etat d'assiette et destination des coupes de bois - année 2021
- Subvention pour l'achat des fournitures scolaires - Rentrée scolaire 2020 - 2021
- Mise à jour du PCS et du DICRIM
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Avis sur vente terrain de Madame Chevreux Lucienne

6 SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Présents LAURON Sylvie, NADEAU Sabrina, GRAMPEIX Charlotte, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérémy, SAUTEDE Serge

Procurations LEFORT Hélène donne procuration à LAURON Sylvie

Excusées BAUR Colette et LEFORT Hélène

Secrétaire de séance LATREILLE Marc

- DM n° 01 - ajout de crédit à l'opération «travaux logement de l'église»
- Etude pour l'implantation d'une antenne 4G
- Noël 2020
- DM n° 02 - Ajout de crédit à l'article 739223 (FPIC)

7 SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Présents LAURON Sylvie, GRAMPEIX Charlotte, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérémy, SAUTEDE Serge

Excusée NADEAU Sabrina

Secrétaire de séance LEFORT Hélène

- Pas de délibération

① SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2021

Présents LAURON Sylvie, BAUR Colette, GRAMPEIX Charlotte, LEFORT Hélène, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, SAUTEDE Serge

Excusé ROLAND Jérèmy

Secrétaire de séance LEFORT Hélène

- Convention Poste de chasse M.GRAMPEIX Julien
- Utilisation de la fourrière municipale de Mont-de-Marsan Agglomération
- Rénovation de la toiture de l'Eglise - Choix de l'entreprise
- Création d'un emploi temporaire pour accroissement d'activité

② SÉANCE DU 24 MARS 2021

Présents LAURON Sylvie, GRAMPEIX Charlotte, LEFORT Hélène, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérèmy, SAUTEDE Serge

Secrétaire de séance LEFORT Hélène

- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Approbation de l'affectation des résultats 2020
- Vote du Budget Primitif 2021

② SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

Présents LAURON Sylvie, GRAMPEIX Charlotte, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND Jérèmy, SAUTEDE Serge

Excusée LEFORT Hélène

Secrétaire de séance LATREILLE Marc

- Vote des taux impôts locaux - 2 taxes
- Motion Projet Hercule
- Décision modificative n°1-Montant des 2 taxes
- Tarifs travaux communaux et location du foyer municipal, concessions cimetières et columbarium
- Voirie
- Vente remorque communale

③ SÉANCE DU 10 JUIN 2021

Présents LAURON Sylvie, GRAMPEIX Charlotte, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, SAUTEDE Serge

Excusés LEFORT Hélène et ROLAND Jérèmy

Secrétaire de séance NADEAU Sabrina

- Adhésion pôle retraite et social CDG40
- Vente parcelle communale - Parcelle section AI n°233
- Exercice compétence PLUi part la CCLA
- Fournitures scolaires - Rentrée 2021-2022
- SAGE MIDOU - Modification du schém
- Vente ancien radiateur de l'école
- Vente parcelle AI 395 à la société HIVORY pour antenne 4G

4 SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

Présents LAURON Sylvie, GRAMPEIX Charlotte, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND JérémY, SAUTEDE Serge

Excusée LEFORT Hélène

Secrétaire de séance SOUBIE Marie-josé

- TFPB - Limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles
- Avis sur la vente du terrain de Mme Chevreux
- Déplacement du poste de chasse de Mr Vigneau

4 SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021

Présents LAURON Sylvie, GRAMPEIX Charlotte, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, SAUTEDE Serge

Excusés LEFORT Hélène et ROLAND JérémY

Secrétaire de séance SOUBIE Marie-josé

- Mise en œuvre du RIFSEEP
- Motion Chasse
- Noël 2021
- Etat d'assiette et destination des coupes de bois - année 2022
- Renouvellement du poste de Chasse de M. ARESSY Olivier

4 SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021

Présents LAURON Sylvie, NADEAU Sabrina, SOUBIE Marie-José, LABASTIE André, LAMOULIE Patrick, LATREILLE Marc, ROLAND JérémY , SAUTEDE Serge,

Excusée GRAMPEIX Charlotte

Absente LEFORT Hélène

Secrétaire de séance NADEAU Sabrina

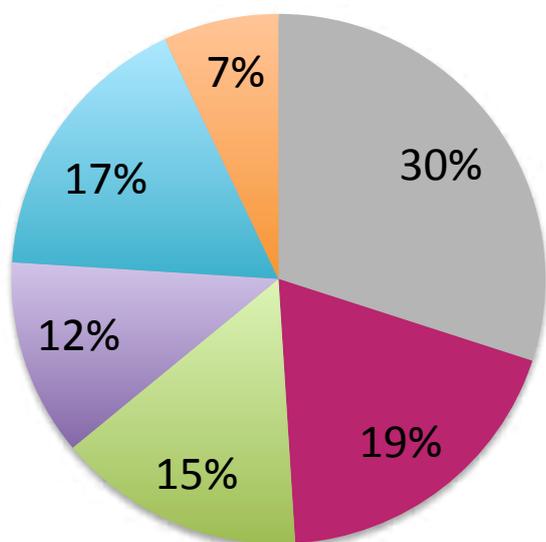
- DSIL - Réhabilitation du Local Chasse
- DSIL - Rénovation énergétique du Foyer Municipal
- DETR - Réhabilitation du Logement de la Mairie
- Charte de Gouvernance PLUi
- Marché Public : Réhabilitation du logement de la Mairie - Lots infructueux
- Marché Public : Réhabilitation du logement de la Mairie - choix des entreprises
- DM 2 - Transfert du 678 au 2152 (Chicanes)
- DM 3 - Transfert au 65548 (Payes)
- DM 4 - Transfert au 739223 (écritures budgétaires)

BUDGET 2021 - VOTE DES TAUX 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

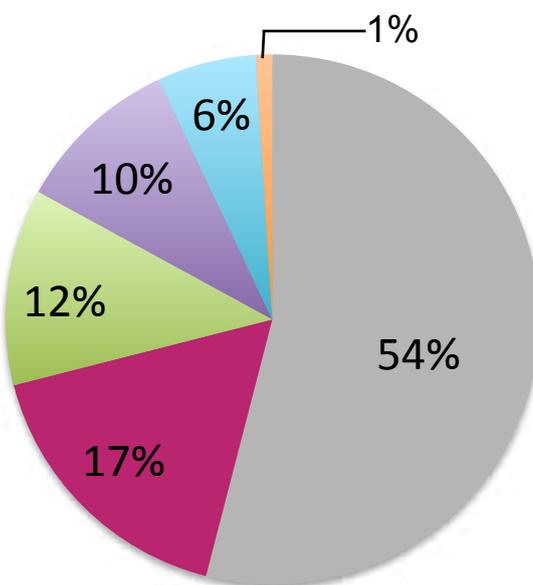
Charges courantes	106 820	30%	54%	397 637	Excédents
Contributions et subventions	67 558	19%	17%	123 179	Produits de services
Charges de personnel	53 839	15%	12%	88 418	Dotations et subventions
Remboursements emprunts	44 246	12%	10%	75 110	Impôts et taxes
Investissements	61 046	17%	6%	40 185	Locations
Divers	25 861	7%	1%	5 283	Divers
Dépenses réelles	359 370	100%	100%	729 812	Recettes réelles

DÉPENSES : 359 370 €



- Charges courantes
- Contributions et subventions
- Charges de personnel
- Remboursements emprunts
- Investissements
- Divers

RECETTES : 729 812 €



- Excédents
- Produits de services
- Dotations et subventions
- Impôts et taxes
- Locations
- Divers

Recettes 2021	729 812€
Dépenses 2021	359 370€
EXCÉDENT 2021	+ 370 442€

FISCALITÉ DIRECTE 2021	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe Habitation	13 679	13,72 %	1 877
Compensation État			2 688
Taxe Foncier Bâti	78 600	23,40 %	18 392
Taxe Foncier Non Bâti	33 900	25,69 %	8 709
			31 666

A compter de 2021, la commune ne perçoit plus la TH sur les résidences principales. Elle a récupéré en compensation :

- ▶ le taux de Foncier Bâti du département (16,97%)
- ▶ une compensation de l'Etat

La Commune continue à percevoir la TH sur les résidences secondaires



À SAVOIR

Les taux d'imposition votés par la commune sont restés inchangés en 2021

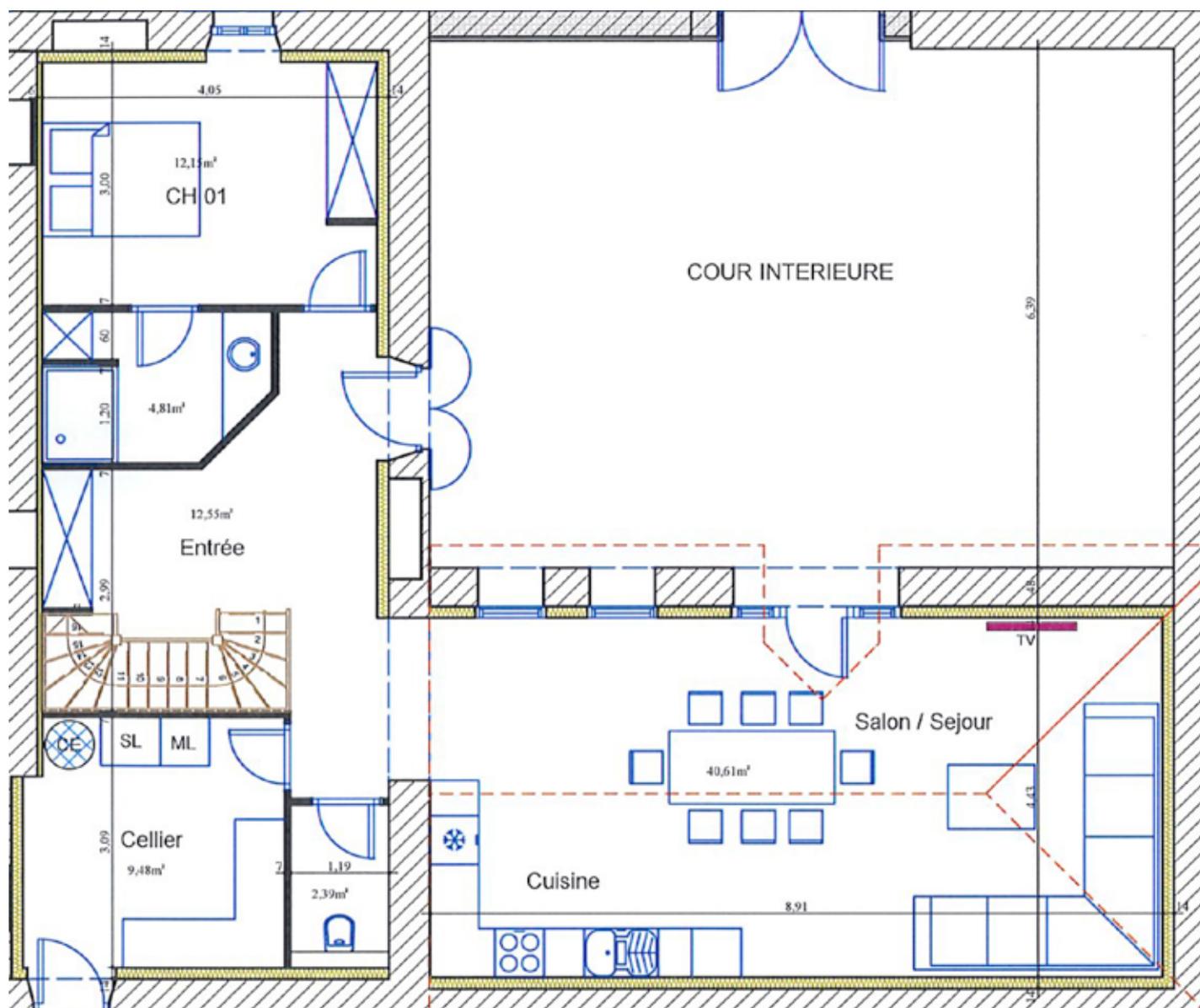
Le Conseil Municipal a toujours l'ambition de réhabiliter les bâtiments communaux. Pour 2021/2022 c'est l'ancien presbytère, derrière la mairie, qui bénéficiera d'une opération de revitalisation. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé fin d'année 2020. Madame GARCIA-LIER Marie-Hélène de Cazaubon a été retenue, avec une proposition financière la moins disante (8.90%). Après plusieurs réunions, les plans ont été validés. Ce logement aura une surface d'environ 150m² habitable, avec 4 chambres.

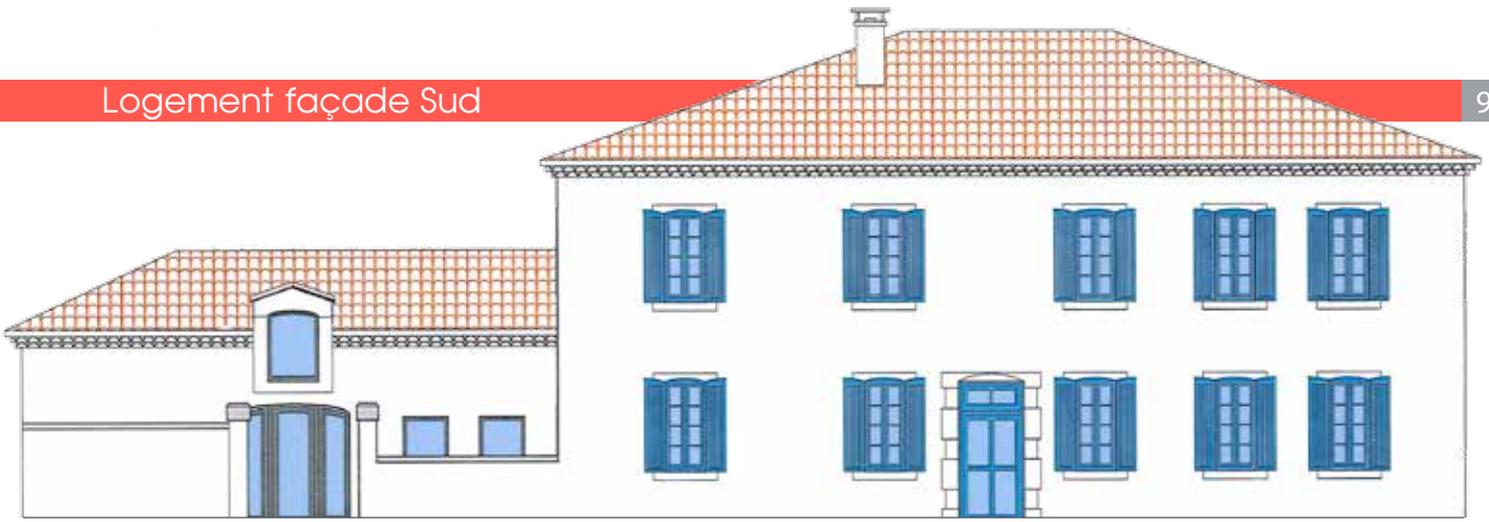
L'appel d'offres pour le choix des entreprises a été lancé mi-août auprès d'un journal habilité *Les annonces landaises*. La date limite de réception des offres a été fixée à fin septembre, ouverture des plis début octobre.

● ENTREPRISES RETENUES

- LOT 1 Gros œuvre, démolition, enduit** ▶ SARL GARBAGE et FILS
- LOT 2 Solivage, couverture, zinguerie** ▶ SARL LOUBERE
- LOT 3 Menuiseries extérieures alu** ▶ SAS DUVIGNEAU
- LOT 4 Menuiseries intérieures bois** ▶ SAS DUVIGNEAU
- LOT 5 Plâtrerie, isolation** ▶ NOTTELET
- LOT 6 Électricité, VMC, Chauffage** ▶ SME
- LOT 7 Carrelage, Faïence** ▶ JOEL LESCA et FILS
- LOT 8 Plomberie, Sanitaire** ▶ ETS LOUGE
- LOT 9 Peintures, revêtement de sol** ▶ SARL SADYS Peinture
- LOT 10 Poêle à granulés** ▶ Cheminées Philippe

● PLAN DU REZ DE CHAUSSÉE



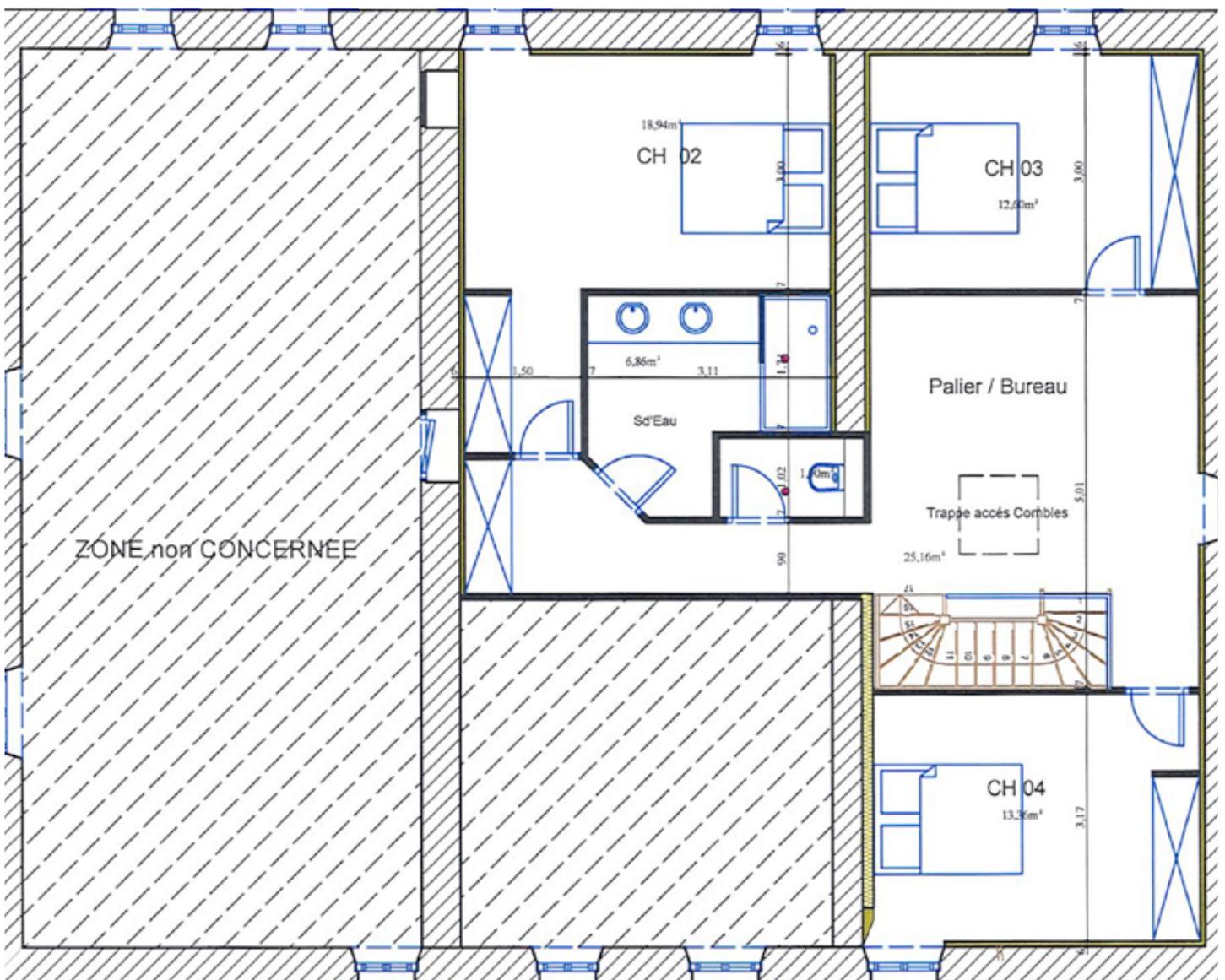


les travaux ont débuté début 2022, pour une durée du chantier de 6 mois environ. Une nouvelle famille devrait nous rejoindre d'ici la fin de l'année 2022. En 2022, deux bâtiments communaux seront à l'étude. Deux dossiers de demande de subventions avaient été déposés à la Préfecture fin 2020, pour un programme de réhabilitation du local de chasse et le changement du système de chauffage du foyer municipal. Au cours du premier trimestre 2021, nous avons reçu des accords de subventions au titre de la Dotation de Soutien à Investissement Local (DSIL) :

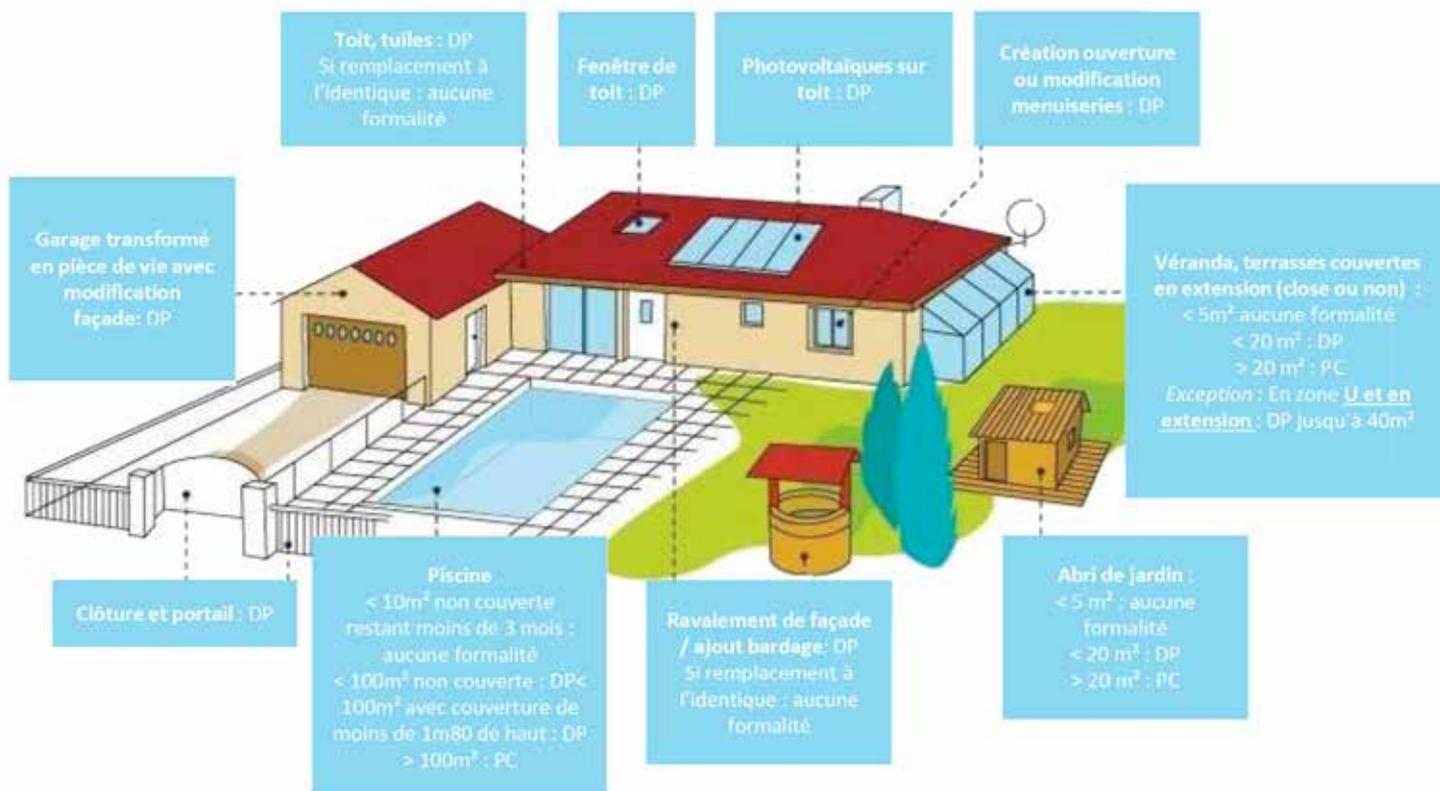
- ▶ 28 900€ (57.8%) pour le local de chasse pour une enveloppe estimative de travaux de 50 000€
- ▶ 24 000€ (30%) pour le foyer municipal, pour une enveloppe estimative de travaux de 80 000€

Les accords de subvention DSIL pour de la rénovation thermique sont valables deux ans.

● PLAN ÉTAGE



Fiches pratiques ADS Quelles autorisations pour quels travaux ?



Les Cerfa et la notice explicative sont à retrouver sur : <https://www.service-public.fr>

Information sur la dématérialisation de l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols pour 2022. Les obligations réglementaires imposent aux collectivités la dématérialisation des dépôts et instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols.

Le service de l'ADACL, notre service instructeur nous prépare à cette évolution.

Septembre 2021 : ouverture du « Guichet Usagers », possibilité pour les usagers de déposer en ligne leur demande d'autorisation (tous types de dossiers)

Fin 2021, début 2022, raccordement du logiciel d'instruction de l'ADACL à la plate-forme PLAT'AU de l'Etat.

Vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et plus accessible !

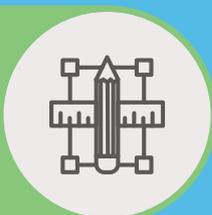


Pour formuler votre demande 

www.adacl40.fr/content/demande-dautorisation-durbanisme-en-ligne

Je veux savoir si mon projet est réalisable

Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB)



Je fais ma piscine, un abri de jardin, ou une véranda
Déclaration préalable (DP) ou Permis de construire (PC) selon la taille

Je veux détacher un lot à bâtir de ma parcelle

Déclaration préalable (DP)



Je modifie l'aspect extérieur de ma construction
Déclaration préalable (DP)

Je construis ma maison, un hangar agricole ou bâtiment artisanal

Permis de construire (PC)



Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales



Contact
ADACL
ads@adacl40.fr
05 58 85 80 50



● IMPLANTATION ANTENNE 4G

Elle sera bientôt implantée à l'entrée du village !

Dans le cadre de l'accord New Deal, auquel sont parvenus le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs en 2018, les opérateurs se sont engagés à déployer le haut débit sur l'ensemble de leurs réseaux mobiles en France.

La société HIVORY, pour le compte de l'opérateur SFR, est entrée en contact avec la Mairie en fin d'année 2020. Leur objectif était d'implanter un relais téléphonique permettant d'améliorer la couverture « 4G fixe ».

Lors de leur venue sur la commune, trois sites sont ressortis :

- Sur le site de la pisciculture, pas très loin de la passerelle
- À proximité de la station d'épuration
- Derrière le local de chasse (celui qui avait la préférence d'Hivory).

Le site choisi par le conseil Municipal sera celui à proximité de la station d'épuration.

Le choix était donné également au conseil municipal, pour une location de terrain ou une vente, sachant que la société était plus désireuse d'une vente.

Leur désir a primé, le terrain est en cours d'acquisition, l'acte est en attente de signatures.

Cent cinquante 150 m² seront vendus pour un prix de 10 000 euros HT.

L'antenne 4G d'une hauteur de 42m vient d'être érigée et devrait être installée d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022.

Ce pylône est prévu avec une réserve de charge suffisante, pour accueillir plusieurs opérateurs.

● SITE INTERNET

De nos jours, Internet prend une grande place dans nos vies, et d'autant plus importante avec la crise sanitaire que nous traversons.

Prochainement, la commune disposera de son propre site Internet.

Celui-ci sera un parfait outil de communication, d'information...

En attendant sa mise en ligne, nous pouvons, désormais, vous dévoiler les différentes rubriques que vous trouverez :

- La présentation de notre village avec son histoire, sa situation géographique, ses richesses...
- La vie municipale, la composition de son conseil, ses commissions, les comptes rendus des séances du conseil, le budget, les marchés publics, le personnels, l'intercommunalité...
- La vie pratique avec toutes les démarches administratives
- La vie associative
- Agenda et actualité de notre village



LA FIBRE ARRIVE ÉGALEMENT SUR NOTRE COMMUNE EN 2022.

La société ALTITUDE INFRASTRUCTURES a été choisie par le département pour le déploiement. Le coût de cet investissement est entièrement supporté par le Conseil Départemental.

Un état des lieux de nos réseaux aura lieu dès début 2022, la fibre sera portée principalement en aérien par le biais des poteaux téléphoniques existants.

Il sera demandé aux propriétaires à proximité des lignes téléphoniques d'élaguer leurs arbres. Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés.

FORÊT COMMUNALE

Nous continuons à suivre notre plan de gestion signé avec l'ONF de l'année 2016 à 2031.

Sur l'année 2020, une recette forestière de 214 890€.

Deux ventes, une dans le non soumis à l'entreprise Labadie à hauteur de 188 280€.

L'autre vente dans le soumis à l'entreprise Maderas Larreta pour 26 610€ qui correspond à une 4ème éclaircie dans la parcelle 4 sur environ 15 hectares. Pour 2021, le conseil municipal avait décidé de découper la parcelle 13a prévue en coupe rase, en deux. Une partie a été présentée à la vente en 2021 et l'autre partie en 2022.

L'entreprise Maderas Larreta a acheté le lot de 2071 stères pour 9.5 hectares pour 114 310€.

Un programme important de restauration de pistes forestières a été mené en 2020 avec l'ASA de DFCI de Vielle Soubiran. Les travaux ont été réalisés par Roy TP, le coût pour la commune s'est élevé à 15 570.96€ TTC.

Des cailloux entreposés derrière le local de chasse restent à votre disposition. Ce tas est susceptible d'être renouvelé au moins une fois par an.



Depuis le mois de septembre 2021, les agents forestiers de l'Unité Territoriale de Roquefort, dont le responsable est Paul Haettel se sont installés sur notre commune dans la maison forestière. Cette bâtisse a été transformée en bureaux pour les agents forestiers.

Les dépenses afférentes à cette transformation ont été supportées par la commune et l'ONF, du fait de notre co-propriété. Des travaux d'électricité, de charpente, de peinture et vitrification de parquets ont été engagés et réalisés par les entrepreneurs suivants: Lacave Dominique (8 224.80€ dont 4 112.40€ à charge de la commune), Duhamel Bruno (13 476€ dont 6 738€ à charge de la commune).

CONCESSIONS PALOMBIÈRES

Dans notre forêt communale six concessions palombières sont actuellement conventionnées.

Les détenteurs pour 6 ans, reconductibles, sont :

ARESSY Olivier, CATANHO Jérémy, DARTEYRON Olivier et DUPOUY Benoît, GLEYZE Frédéric de Captieux, GRAMPEIX Julien de Gabarret, VIGNEAU Yannick

Le prix de la concession à l'année est de 15.24€/an.

QUI FAIT QUOI POUR LA FORÊT COMMUNALE ?

LA COMMUNE

- ▶ Est propriétaire de la forêt (patrimoine privé). Dispose de pouvoirs judiciaires.
- ▶ Décide des orientations stratégiques pour sa forêt. Approuve l'aménagement forestier.
- ▶ Décide du programme des coupes de bois. Décide de la destination et du mode de vente des bois.
- ▶ Décide du programme des travaux à réaliser et en est le maître d'ouvrage.
- ▶ Accorde les concessions. En fixe librement les clause générales, notamment financières.
- ▶ Encaisse les produits de sa forêt.
- ▶ Est maître d'ouvrage et choisit ses prestataires.
- ▶ Choisit le mode de gestion de la chasse
- ▶ Choisit le prestataire en exploitation du bois.

L'ONF

- ▶ Assure la surveillance foncière et surveillance générale (police forestière, chasse, nature).
- ▶ Élabore et propose l'aménagement. Veille à son application et encadre la gestion courante.
- ▶ Met en vente les bois, prépare les ventes (identifie les parcelles, martèle...). Contrôle les exploitations.
- ▶ Propose le programme annuel des travaux et veille à leur cohérence avec l'aménagement.
- ▶ Fixe les conditions techniques d'occupation et d'exploitation du domaine forestier.
- ▶ Émet les factures des ventes de bois.
- ▶ Réalise des prestations diverses (travaux, expertise, maîtrise d'oeuvre).
- ▶ Organise les consultations et la location de la chasse.
- ▶ Peut réaliser le cubage/classement/lotissement des bois vendus, abattus et façonnés

PETITE HISTOIRE DU RÉGIME FORESTIER

Après la création des communes au sortir de la Révolution, le premier Code Forestier a été édicté en 1827. En 1964, l'administration des Eaux et Forêts laisse la place à l'Office National des Forêt.

Le Régime Forestier impose :

- Des responsabilités : préserver le patrimoine forestier en réalisant des travaux d'entretien et de renouvellement
- Des obligations approuver un plan de gestion
- Un partenariat avec l'ONF qui assure, avec la commune la mise en œuvre du régime Forestier
- Une aide financière de l'Etat pour financer l'ONF en complément des « frais de garderie payés par les communes

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il nous fallait sécuriser les trois entrées du village par des équipements de sécurité routière. Nous avons été accompagnés par la société Guichard collectivités.

► Sur le CD 323 du bourg vers Estigarde, nous avons décidé d'équiper ce tronçon de route par des feux comportementaux. Le fonctionnement est simple, au repos le feu est au rouge, si détection d'un véhicule sous le seuil de vitesse (30 km/h), le feu passe au vert. Si détection d'un véhicule en survitesse le feu reste au rouge pendant 1 minute avant de passer au vert. Cela peut paraître long !

► Sur le CD 323 en direction de Roquefort, ce sont des coussins Berlinois qui ont été installés fin juillet 2021. Un coussin a été mal fixé et nous avons dû enlever les morceaux restants. Une partie a été volée.

► Sur le VC n°1 route de Losse, c'est une chicane qui a été installée en janvier 2022. Suite à son implantation, les panneaux d'agglomération ont été reculés.

PLAN DE FINANCEMENT DE CES ÉQUIPEMENTS

Feux comportementaux : 14 850€ TTC

Coussins berlinois : 3 117.60€

Chicane : 6 053.80€

Frais d'installation : 6 841.54€

Subvention amendes de Police : 12 300€ versés par le Département

PANNEAUX SIGNALÉTIQUES SUR LES VOIES COMMUNALES

Des panneaux de signalisation verticale ont été positionnés au départ de plusieurs routes. L'absence de ces panneaux mettaient en danger les emprunteurs de ces routes, rien ne leur signalait de céder le passage ou de s'arrêter. Le coût d'achat de l'ensemble a été de 1 800€. Pour finaliser cette opération, il nous reste à mandater une entreprise de peinture pour la signalétique horizontale.



ACHAT GIROBROYEUR COMMUNAL

Pour l'entretien de nos bords de routes, nous nous sommes équipés d'un nouveau girobroyeur. Il a été acheté à l'entreprise Busipagri de Gabarret pour un budget de 8 514€. L'ancien a été conservé. Les frais de fauchage engagés par la commune sont remboursés par la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac, pour 2021 la commune a perçu 1 204.04€.

SOURCE DE LA LAUNETTE

En concertation avec la commune de Saint-Gor, nous envisageons de redécouvrir la source de « La LAUNETTE ». Une rencontre a eu lieu sur site avec les élus de Saint-Gor. Les propriétaires mitoyens de la parcelle de la source, côté Saint-Gor et côté Vielle Soubiran ont été approchés, afin de recueillir leur accord pour, dans un premier temps, le nettoyage du site.

Des travaux de curage devront être réalisés également accompagnés d'un dossier d'autorisation, la zone étant classée Natura 2000. Un panneau, entre Saint-Gor et Vielle-Soubiran, signale la source, dont l'eau a des propriétés ferrugineuse et sulfureuse





● SITE DE LA PISCICULTURE

Le site de la pisciculture sera débarrassé de toutes installations dans quelques semaines. La société Aqualande s'est engagée à nous rendre le site nu après avoir racheté la pisciculture à Mr Verdier dans le but de la détruire. Les principales installations ont été enlevées, les ferrailleurs ont récolté la ferraille, il reste à l'entreprise de TP la démolition des bassins. Le béton sera concassé et, en accord avec Aqualande, une partie sera laissée sur site à la disposition de la population. Des interrogations subsistent sur le devenir de ce site et sa prochaine utilisation.

Deux problématiques principales sont rencontrées :

- le barrage situé en amont entre la propriété de l'indivision Latreille et la commune
- le classement du site en Natura 2000

Un relevé topographique du site a été réalisé pour le cas où un plan d'eau serait implanté, hypothèse de moins en moins envisageable.

Le syndicat du Midou et de la Midouze, et principalement son technicien, Mr Vincent LARSEN, sont venus nous accompagner et nous apporter toutes leur expérience en la matière.

Prochainement nous devrions rencontrer avec eux plusieurs administrations (DDTM et DDCSPP) et bureau d'études pour nous orienter sur nos prises de décisions.

● TOITURE DE L'ÉGLISE

Depuis fin 2019, nous oeuvrons pour que l'Église de notre village se dote d'une nouvelle toiture.

Le premier devis de réfection de la toiture date de décembre 2019, avec le dépôt à quelques jours près d'une demande de subvention DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture.

Ce dossier a été ralenti, car les services de l'état, nous ont imposé l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour un éventuel accord de subvention.

Son passage, a dressé un inventaire des préconisations à respecter sur principalement les matériaux à utiliser.

Le devis des Ets Paillaugue, d'un montant de 38 545€ HT a reçu un avis favorable de la BF et notre demande de subvention a donc pu être étudiée.

Au mois de mai, après réception de notre accord de subvention à hauteur de 40% au titre de la Dotation de Solidarité d'investissement Local (DSIL), nous avons pu clôturer notre plan de financement.

- Devis des Ets Paillaugue de Saint Justin : 38 545HT
- Subvention de l'Etat DSIL : 15 418€
- Subvention FEC du département : 4 513€
- Autofinancement : 18 614 €



● BACS SEMI-ENTERRÉS

Cinq points de collecte ont été décidés par le conseil municipal et le SICTOM, ils ont été implantés en avril 2021.



Un point au village derrière le local de chasse, aux colonnes de tris qui restent sur le site.



Un point à la réserve d'eau DFCI, à l'entrée de la route de PIJO sur la droite.



Un point à la tournée de Capdessus (route d'Estigarde).



Un point sur la route de Losse avant la tournée du Rieston an partant vers le village.



Un point à la piste du Hay (route de Losse) après le poulailler de la famille Sérís.



Une colonne supplémentaire pour les vêtements a été installée.

● BIEN TRIER SES DÉCHETS AU SICTOM DU MARSAN, C'EST SIMPLE !



Depuis le 28 février 2022, la collecte des colonnes semi-enterrées du tri sélectif a lieu les mercredis des semaines paires.



Le Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) a la compétence, sur notre commune, en matière d'éclairage public, d'eau potable et d'assainissement collectif et individuel.

● TRAVAUX LIGNE ÉLECTRIQUE

Ligne électrique, quartier Goutaille

Plusieurs incidents, suite à une installation très vieillissante, ont été relevés et subis par les administrés du quartier Goutaille. La commune a remonté ces désordres à Enedis demandant la réfection de ce tronçon de ligne. En 2021, la sécurisation du poste de Goutaille a été retenue, le SYDEC est chargé de réaliser l'étude de l'enfouissement des réseaux. Coût estimé 45 000€ TTC.

● EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

Le Comité Territorial des Landes d'Armagnac du SYDEC comporte 6658 abonnés à l'eau potable :

- Roquefort/Sarbazan = 1830 abonnés
- Retjons = 199 abonnés
- Périmètre « SINEL » (24 communes) = 4629 abonnés

Chaque comité territorial décide des travaux sur son territoire ainsi que des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif qui en découlent.

Le plan d'investissement de 2022 à 2026 s'élève à

- 8M€ pour l'assainissement collectif
- 4.9M€ pour l'eau potable dont 1.75M€ de renouvellement des réseaux.

Sur 2022, des travaux de changement de canalisations seront effectués à Vielle-Soubiran, sur la route de Losse (budgétisés à 140 000€) afin de traiter les traces de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) dans les canalisations actuelles en PVC (datant d'avant 1980). En effet, sur plusieurs communes, un taux de CVM anormalement élevé a été détecté.

ÉCOLE



Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) des Sources regroupe les écoles de Bourriot-Bergonce, Losse, Retjons, St Gor et Vielle Soubiran. L'école de Vielle Soubiran accueille sur l'année 2021-2022, la classe de CM2 composée de 19 enfants. Le professeur des écoles est Mr Landabure. Depuis mars 2020, notre école a dû s'adapter à la crise sanitaire actuelle. Suite à la décision du gouvernement en mars 2020, toutes les écoles ont dû être fermées. 2 mois plus tard, une réouverture partielle a pu être possible. Cependant, elle s'est effectuée avec un protocole sanitaire drastique.

Une restructuration a été obligatoire et des décisions ont été prises afin de pouvoir finir l'année 2019-2020, tout en respectant les mesures sanitaires imposées. La principale décision a été de délocaliser l'école de Vielle Soubiran dans la salle des fêtes afin de respecter le protocole sanitaire à la lettre.

A la rentrée de l'année scolaire 2020-2021, ce protocole a été un peu allégé et donc, la réintégration des locaux de l'école a enfin été possible. Aussi, la cantine et l'accueil périscolaire avec Marie-Christine et Kate ont dû aussi s'adapter aux différents protocoles. L'accueil périscolaire est un espace aéré et climatisé qui offre aux enfants divers coins durant l'accueil du matin et du soir et lors des TAP.

Nous pouvons constater plusieurs coins distincts comme le coin création (des tables mises à disposition de coloriage, feutres, crayons...), le coin jeux (jeux de société, puzzles...), le coin calme (tapis et coussins avec des livres) et le coin construction (légo, kapla...). Kate et Marie-Christine proposent des activités liées aux événements et saisons comme les fêtes des mères, des pères, des grands-mères mais aussi Pâques, Noël et l'Automne, l'Hiver, le Printemps et l'Été... tout ceci avec la volonté d'utiliser des matériaux de recyclage. Elles ont mis en place des carrés potager dans la cours afin d'y cultiver des légumes et des fleurs. Une rencontre intergénérationnelle enrichissante a pu avoir lieu sur l'année scolaire 2018-2019, celle-ci aurait dû être reprogrammée sous une autre forme lors de l'année scolaire 2020-2021, ce qui n'a pu être réalisé en raison de la crise sanitaire.

Par contre, les enfants ont pu participer à la carte des vœux du conseil municipal (photo ci-dessus).



FUTUR PROJET POINT D'EAU JEAN DE MARTHE

Suite aux études et plan de points d'eau sur la commune de Vielle-Soubiran, réalisés par le SDIS, il a été retenu une zone blanche à l'approche de la GAEC LAMOULIE (Point d'eau sur un rayon de 500 m)

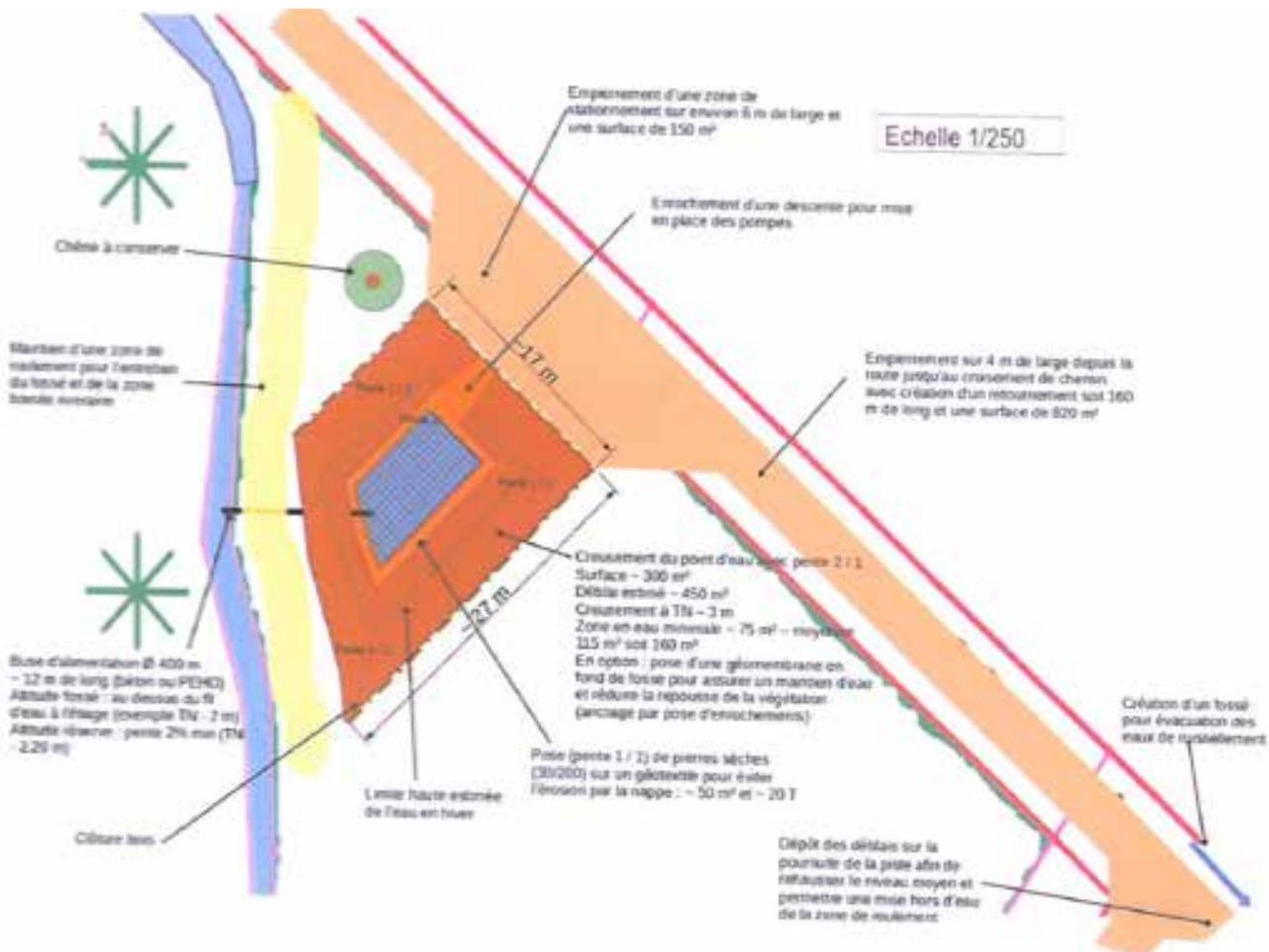
Contacté par Mr DUTHIL Michel, propriétaire de terrain sur le lieu dit « Jean de Marthe » cela nous a permis d'envisager un point d'eau DFCI sur sa parcelle en bordure de champ communal exploité par le GAEC LAMOULIE

Après une étude réalisée sur l'année 2020 par l'union landaise DFCI et la réalisation d'un sondage à 3 m de profondeur pour suivre l'exploitation de la nappe sur une année, un dossier début 2021, a été déposé par la maîtrise d'œuvre pour la demande de subvention auprès de l'Union Européenne et de l'Etat, et lancer

un appel d'offre pour la réalisation des travaux. Après accord de notification de décision d'attribution d'aide par la DDTM en date du 3 juin 2021 de l'ordre de 80% du projet, un appel d'offre a été lancé pour adjudger le projet. L'entreprise Colas a été jugé la mieux disante pour un montant de 18 903.25 € HT de travaux.

Le projet devrait se réaliser dans le mois de septembre 2021 après avoir réglé tous les dossiers administratifs et le bornage de la parcelle entre Mr DUTHIL Michel et la Commune de Vielle-Soubiran.

Encore Merci à Mr DUTHIL Michel pour avoir mis à disposition une parcelle de terrain pour la réalisation de ce projet ainsi qu'à Patrick et Marc LAMOULIE pour avoir exécuté le sondage sur ce terrain.



SCHEMA DE PRESENTATION avant projet 2021

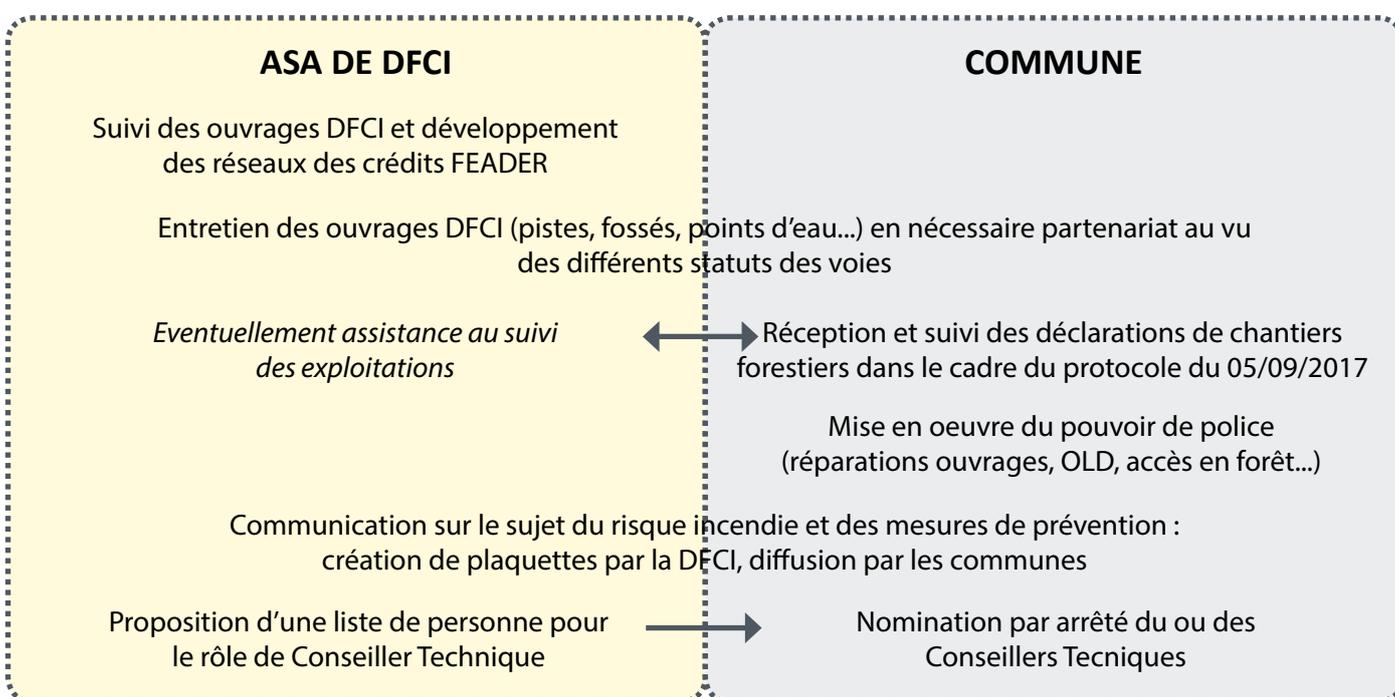
LES CONSEILLÉS TECHNIQUES COMMUNAUX

Dans les communes pourvues d'une association syndicale ayant pour mission la prévention contre les incendies de forêt, des conseillers techniques communaux peuvent être désignés.

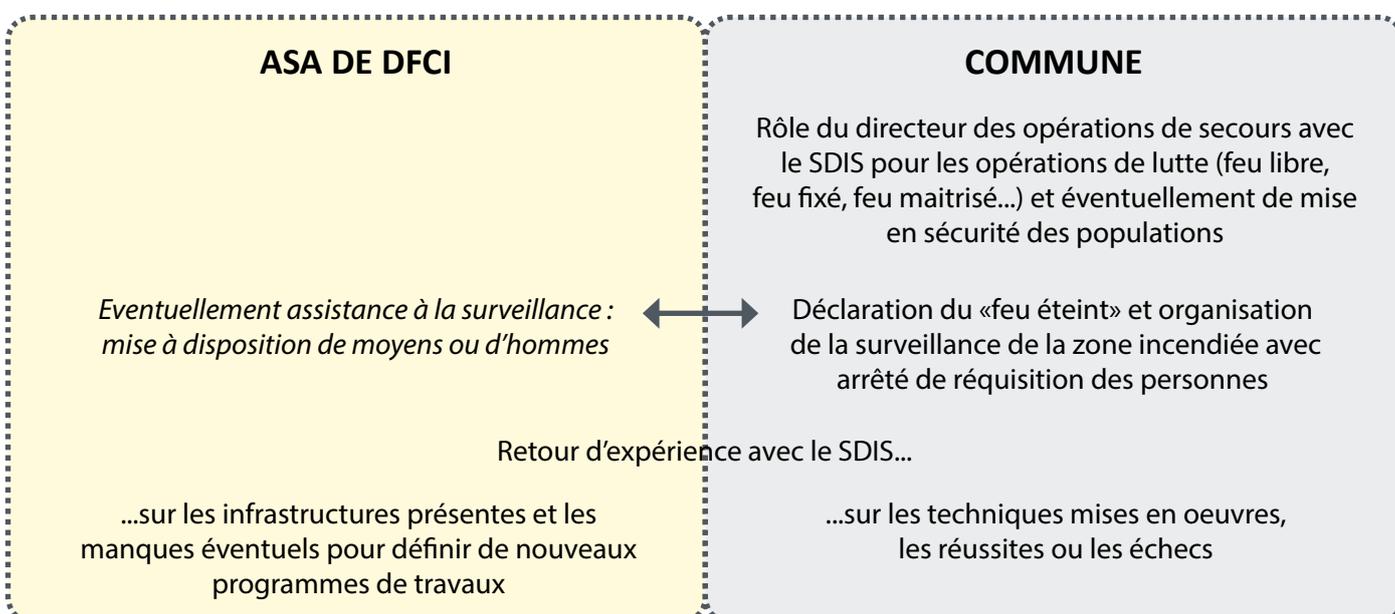
- Le conseiller technique communal est nommé par arrêté du Maire sur proposition du directeur de l'ASA DFCI
- Les attributions du conseiller technique communal ne sont autorisées que sur le territoire de la commune où il a été nommé
- Chaque conseiller technique communal doit être inscrit sur une liste départementale établie par la DFCI Landes.
- L'identification sur le terrain, de ces conseillers techniques communaux, s'effectue au moyen d'un badge spécifique et du port d'un brassard.

Pour Vielle Soubiran, les deux conseillers techniques proposés par Marc LATREILLE, Président de la DFCI de Vielle Soubiran sont : Messieurs ESPAGNET Yves et LABARCHEDE Albert. Ils ont été nommés par arrêté du Maire.

PARTENARIAT ASA DE DFCI / COMMUNE ET PARTAGE DES TÂCHES ET DES RESPONSABILITÉS AU QUOTIDIEN



RÔLE DE L' ASA DE DFCI ET DE LA COMMUNE PENDANT ET APRÈS LE FEU



L'INTERCOMMUNALITÉ



La Communauté de Communes des Landes d'Armagnac s'étend sur 106 395 hectares, elle est composée de 27 communes et compte 11 230 habitants. Elle est née en 2013 d'une fusion volontaire des Communautés de Communes du Gabardan et du Pays de Roquefort.



31 Chemin de Bas de Haut 40120 ROQUEFORT

05 58 45 66 93

contact@ccla40.fr / www.landesdaarmagnac.fr



CCLA des Landes d'Armagnac

> Santé

Dès le début du mandat, la Communauté des Communes des Landes d'Armagnac a pris la compétence santé. Elle s'est engagée, avec 3 autres communautés (Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, Cœur Haute Lande et Pays Morcenais) définissant le périmètre du Pôle Haute-Lande Armagnac, dans un Contrat Local de Santé dont la signature devrait intervenir prochainement. Au mois d'octobre dernier, le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour la mise en place des premiers dispositifs visant à renforcer l'attractivité du territoire de la CCLA :

>aide à l'installation sous forme de prime, pour accueillir de nouveaux professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, dentistes).

>aide sous forme de prise en charge partielle des frais de fonctionnement pour les structures de santé existantes.

De plus, compte tenu de l'évolution de l'offre de soins sur le territoire, le nouveau zonage de la CCLA devrait être plus favorable et rendre ainsi éligibles les professionnels de santé à un ensemble de mesures.

> Déchets de venaison

A partir de la campagne de chasse 2022/2023, l'ensemble des déchets de venaison issus du territoire de la CCLA, soit un peu plus de 100 tonnes par an, seront collectés sur cinq sites. Les déchets seront déposés dans des équipements permettant un stockage dans de bonnes conditions pour limiter toutes nuisances avant d'être dirigés vers une filière de traitement agréée. L'investissement sera supporté par la CCLA (avec des subventions de l'Etat et le Département). Les frais de fonctionnement seront supportés par la CCLA mais avec un taux de 50% pour les seuls frais de collecte.

> Urbanisme

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la CCLA a pris la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et elle sera donc en charge de la mise en œuvre de ce document d'urbanisme à l'échelle communautaire. La longue période de 4 à 5 ans qui s'ouvre pour mettre en place ces nouvelles règles à l'échelle des 27 communes permettra d'y associer, dans sa phase de consultation, les habitants du territoire. D'ici-là, les documents d'urbanisme communaux continuent de s'appliquer pour l'instruction des demandes en matière d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc...).

> Réhabilitation des décharges

communautaires de Parleboscq et de Roquefort

La CCLA est propriétaire de ces deux décharges qui ne sont plus en service depuis de nombreuses années. Afin de parvenir à une fermeture administrative des deux sites, il a été nécessaire de procéder à leur réhabilitation.

Les travaux préalables (2.2M€) seront intégralement financés par des ressources issues des centrales photovoltaïques implantées sur les deux décharges et sur le projet partenarial porté avec la commune d'Arue.

> Soutien aux associations

Pour accompagner les associations dans le redémarrage compliqué de leurs activités après une année 2020 éprouvante, la Communauté des Communes a fait le choix de maintenir son soutien financier à leur fonctionnement au même niveau que les années précédentes sans tenir compte de l'érosion quasi généralisée des licenciés ou adhérents (Foot, Basket et Union Musicale sont concernés par ce dispositif pour la commune).



**France
services**

Liberté
Egalité
Fraternité



> **Gabarret**

35 Place de la Mairie

05 58 44 38 60

franceservices.gabarret@ccla40.fr

> **Roquefort**

31 chemin de Bas de Haut

05 58 45 57 57

franceservices.roquefort@ccla40.fr

sur RDV du lundi au vendredi

10h/12h30 - 13h30/16h

La CCLA a fait acte de candidature en septembre 2019 pour bénéficier du label «France Services». Le choix a été fait de porter non pas un, mais deux sites, l'un à Gabarret, l'autre à Roquefort. Ces deux sites ont ouvert au public le 13 octobre 2021. Deux agents formés spécifiquement vous accueillent au sein de chaque site. Ces FS sont les points d'accueil de premier niveau de nos partenaires institutionnels.



France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : les Finances publiques, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, le ministère de l'Intérieur, Pôle emploi, la Poste, la Mutualité sociale agricole (MSA) et le ministère de la Justice.

Un guichet unique pour vos démarches administratives et numériques

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Les agents France services sont formés pour vous apporter des réponses adaptées et vous proposent :

> **Une information** de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, la prime d'activité, la recherche d'emploi ...)

> **Un accompagnement** au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)

> **Une aide** aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, de droits sociaux, demande de documents en ligne...)

> **Des conseils** pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

L'espace France Services offre également un libre accès au PAN (Point d'Accès Numérique) doté de 3 ordinateurs pour imprimer/scanner, réaliser des courriers et des démarches administratives en ligne en toute autonomie.



Être aidé dans
vos démarches
près de chez vous.

Demander une carte grise,
effectuer une demande de
RSA, remplir sa déclaration de
revenus pour les impôts sur
internet...

À moins de 30 minutes de chez
vous, les agents France services
vous accueillent et vous
accompagnent pour toutes vos
démarches administratives du
quotidien au sein d'un guichet
unique de services publics.

**OUVERT À TOUS
GRATUIT**

CIAS



clind'œil

500 route de Saint-Justin 40240 LABASTIDE D'ARMAGNAC

05 58 45 58 85

contact@ciasla40.fr / www.landesdarmagnac.fr



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale participe à la mise en œuvre de la politique sociale locale définie par les élus à l'échelle de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac. Le CIAS couvre les 27 communes du territoire et a pour mission l'Aide à Domicile, le portage de repas à domicile, le service téléalarme, le relais des solidarités et des actions médico-sociales.

> Portage de repas

Qui peut en bénéficier ? Les personnes de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, les personnes en retour d'hospitalisation, les personnes de moins de 60 ans rencontrant des difficultés permanentes ou passagères.

Quelles sont les prestations proposées ?

> Livraison des repas : les repas sont proposés du lundi au dimanche, en liaison froide. 2 choix de menus sont proposés chaque jour.

> Composition des repas : 1 potage, 1 entrée, 1 plat avec un accompagnement (légumes ou féculents), 1 dessert, 1 fruit, 100g de pain.

Ces repas peuvent être adaptés aux besoins du bénéficiaire en cas de régime particulier (diabète).

Quels sont les tarifs ? Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une aide pour le financement de ce service. Pour les personnes ne pouvant bénéficier d'aucune prise en charge extérieure, les prestations seront facturées directement aux bénéficiaires selon une grille tarifaire dégressive en fonction des revenus.

> Téléalarme

Qui peut en bénéficier ? Les personnes de plus de 60 ans, isolées ou en perte d'autonomie.

Quelles sont les prestations proposées ? La téléalarme permet de sécuriser les personnes âgées ou en perte d'autonomie qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter les pompiers joignables 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en appuyant sur un médaillon accroché en collier ou en bracelet. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne.

Infos / Inscrits : Le CIAS / La Mairie de votre commune

> Instruction des dossiers sociaux

Quelles sont les prestations proposées ?

Le Relais des Solidarités offre une aide gratuite dans l'instruction de tous les dossiers administratifs (Action sociale Caisses de retraite, APA, Aide Sociale du Conseil Départemental, CPAM, SESAME...)

> Actions médico-sociales

Domiciliation, XL autonomie, Soutien des aidants...

CIAS des Landes d'Armagnac

> Aide à domicile

Qui peut en bénéficier ? Les personnes de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, les personnes en retour d'hospitalisation, les personnes de moins de 60 ans rencontrant des difficultés permanentes ou passagères, les familles.

Quelles sont les prestations proposées ?

> Entretien du cadre de vie : l'équipe d'aide ménagère assure l'entretien courant des pièces de vie principales du logement, aide à la confection des repas, aide aux courses, à l'entretien du linge et veille au maintien du lien social.

> Aide à la personne : les auxiliaires de vie aident à la toilette, à l'habillage et à la prise des repas.

> Les temps d'animations / Répit aux aidants : une équipe d'animation propose chaque mois divers ateliers adaptés aux bénéficiaires. Ces ateliers sont réalisés lors de la garde de jour par les aides à domicile. Ces temps peuvent également correspondre à des temps de répit pour les aidants.

Quels sont les tarifs ? Selon les ressources, un soutien financier peut être apporté et déterminé par le Conseil Départemental (APA, Aide sociale, PCH), les caisses de retraite, les mutuelles. Pour les personnes ne pouvant bénéficier d'aucune prise en charge extérieure, les prestations seront facturées directement aux bénéficiaires selon une grille tarifaire dégressive en fonction des revenus.



Le CIAS a adhéré à la «Charte Nationale Qualité», un outil d'accompagnement des organismes pour progresser dans la démarche qualité. Il s'engage à respecter les principes de la «Charte Nationale Qualité», à auto-évaluer chaque année la qualité de ses services et à les améliorer.




05 58 03 40 31

 contact@landesdarmagnac-tourisme.fr
 www.tourisme-landesdarmagnac.fr

OT des Landes d'Armagnac

Trait d'union entre 39 communes, votre Office de Tourisme, un service public pour les visiteurs, les professionnels et les habitants.

L'agenda, mode d'emploi

Grand succès de nos animations d'automne dans le respect des mesures barrières... Un record, 5700 visiteurs à Armagnac en fête sur 2 jours ! Chers présidents d'association, vous souhaitez plus de visibilité, pensez à faire référencer vos manifestations à l'Office de Tourisme ! Notre base de données régionale alimente de nombreux sites Internet et notre Page Facebook est vue par nos 4500 abonnés en référencement naturel. Pour cela, il suffit de nous envoyer vos infos complètes (lieu, date, programme, contact) dès que vous les avez, sans attendre la semaine de la manifestation.



C'est le moment !

Vous êtes porteur de projets ou déjà acteur du tourisme, vous souhaitez que notre patrimoine, nos traditions, notre gastronomie, notre culture rayonnent, c'est le moment de rejoindre notre équipe forte à ce jour d'une centaine de partenaires. Pour adhérer à l'Office de Tourisme et ainsi figurer sur nos éditions papier et numériques, c'est maintenant !

> Côté gastronomie

Du nouveau dans les restos...

Frédéric d'Alegria Bistrot, Ludovic de Freedom Snack,
 Anthony et Laure de Toli Pizza, Déborah au 107 Bar
 ➔ Gabarret,
 Anne-Pierrette d'Adishatz ➔ Labastide
 Stéphane et Patricia du Castagné ➔ Cachen...

De chez nous, nous n'entendons pas le ressac de l'océan mais ici, les palombes roucoulent, les alambics ronronnent, les vieilles pierres chantent de savoureuses histoires, les bois regorgent de trésors, les étangs nous offrent fraîcheur et poissons et les randonneurs sont au paradis ! Ces éléments et tant d'autres particularités font des Landes d'Armagnac une destination de choix pour les amoureux d'authenticité, de nature et de découvertes. Vous aussi, à nos côtés, devenez ambassadeurs de cette péninsule landaise au caractère bien trempé. N'hésitez pas à nous solliciter, à venir rechercher de l'information pour vos hôtes dans nos bureaux. Ensemble, faisons de 2022 une belle année touristique.



C'est tout nouveau !

> Côté infos

Peut-être l'avez-vous aperçu cet été, peut-être vous y êtes-vous arrêté... En plus des 4 Bureaux d'Information Touristique que vous connaissez, le stand mobile s'est installé sur les marchés, les lieux d'animations ou de loisirs. Notre but : aller à la rencontre des visiteurs et des habitants pour mieux les informer.

> Côté loisirs

> A Labastide d'Armagnac, Terra Aventura a débarqué cet été. Munis de l'application smartphone 100% gratuite, ils ont été près de 1800 à tenter l'aventure. Des indices à relever, des énigmes à résoudre et un trésor à chercher, à quand votre tour ? <https://www.terra-aventura.fr/>

> A Arue, le nouvel accrobranche fait de vos enfants de 6 à 11 ans des aventuriers à l'assaut de passerelles, mur d'escalade et tyroliennes dans les arbres.

> A Sainte Foy et Sarbazan, les parcours d'orientation permanents sont autant de défis sportifs, en famille ou entre copains.

> A Créon d'Armagnac, le sentier de Sabailles a été réalisé avec les écoliers pour les enfants : panneaux explicatifs, observatoire, lieu de pique-nique.

> Deux greeters ont rejoint la famille des ambassadeurs des Landes d'Armagnac. Gilles, sur le thème des pèlerinages de Saint-Jacques et de Saint Martin. Jacques, avec la palombière et la course landaise. Et vous, avez-vous une passion landaise à partager avec nos visiteurs ? Qui pourrait les faire jouer aux quilles de six par exemple ?



● L'ACCA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : R. GARRABOS

Vice-Président : J; CATANHO

Trésorier : P. FITON,

Secrétaire : P. DARTEYRON,

Membres : M. LAMOULIE, M. LATREILLE, P. TALES,
F. SCHOEPFER, C. GARRABOS

Techniciens : J. LAFITTE, J. GARRABOS,
PH. CASTAGNOS, JP. HARTE

MEMBRES

Cette association compte aujourd'hui 75 membres. Ces membres sont : domiciliés dans la commune, propriétaires, ayant un lien de parenté avec des résidents ou propriétaires, extérieurs à la commune.

RÔLE DE L'ACCA

Réaliser le plan de chasse dictée par la fédération des chasseurs des Landes.

- 49 chevreuils et 7 cerfs et biches prélevés pour préserver les sylviculteurs des dégâts commis aux jeunes plantations de pins.

- 84 sangliers prélevés pour préserver les cultures et réguler la prolifération de cette espèce

La régulation du grand gibier permet également de limiter les accidents de la route.

CONCLUSIONS

Notre association est active 12 mois dans l'année. Elle a su surmonter les difficultés.

Nous devons trouver des solutions pour équilibrer le budget.

FAITS MARQUANTS

Durant la saison de chasse 2020-2021, notre président Michel Meyroux a souhaité se retirer de son rôle de Président et a souhaité démissionner du Conseil d'Administration. Michel a toujours été dévoué au niveau de la chasse et a tenu un rôle essentiel au bon fonctionnement de notre association.

- Membre du CA depuis 1975

- Président depuis 2008

Son implication dans toutes les manifestations ont permis de maintenir à flot les comptes de l'ACCA.

Régis Garrabos lui a succédé et s'est impliqué dans ce rôle tout au long de la saison 2020-2021.

La saison a été perturbée par la COVID : Chasse à la palombe et à la bécasse stoppée au plus fort de la migration, chasse au gros gibier retardée mais malgré ça, plan de chasse assuré, organisation des repas interrompu ce qui a fortement amputé les recettes.

BILAN FINANCIER

Mis à mal par les bénéfices des repas interrompu par la COVID (6000€ de recettes en moins).

Pour fonctionner, il nous faut environ 7000€ (lâcher de petit gibier, achat bracelets de cerfs, biches et chevreuils, assurances, contribution territoriale, adhésion à la fédération, analyse trichine, frais de vétérinaire, gazoil tracteur, gestion des déchets de venaison, entretien matériel ...)

Pour les recettes nous recevons environ 3500€ (cartes adhérents, subvention fédération, bénéfices vente de viande transformée, dons.)

Les économies diminuent. Il va vite falloir trouver des solutions !!!

● ANCIENS COMBATTANTS (Source : extrait du P.G.- C.A.T.M n°978 – Mars 2017)

Les symboles de la République Française

La République Française est présente dans notre quotidien à travers plusieurs symboles : Le drapeau tricolore - Le 14 juillet, jour de la fête nationale - La Marseillaise, l'hymne de notre nation - Marianne, le visage de la République, dont chaque mairie possède un buste. La participation des citoyens à la vie publique et sociale implique la connaissance ces symboles.

Histoire et symbolique du drapeau tricolore

Emblème nationale de la République, le drapeau tricolore est né, à la Révolution Française, de la réunion du blanc (couleur du roi) avec le bleu et le rouge (couleurs de la vielle de Paris). Il flotte aujourd'hui sur les bâtiments publics et il est déployé lors des cérémonies, qu'elles soient civiles ou militaires.

La couleur bleue

Elle a une origine picarde. En 332 à Amiens, un soldat d'origine hongroise, engagé comme centurion dans la garde impériale de l'armée romaine, partage sa chape (manteau) bleue avec un mendiant. Ce soldat, converti par la suite au catholicisme, (religion officielle de l'Empereur Constantin au IVème siècle après J.C) devient le premier évêque de Tours. Il sera par la suite canonisé et connu sous le nom de Saint Martin. La relique de sa chape, longtemps conservée, a servi de bannière royale aux armées franques de Clovis (VIème siècle), ainsi qu'à l'armée de Charles Martel (VIIIème siècle). Les premiers rois capétiens, ainsi Philippe Auguste (roi de France de 1180 à 1223) ont conservé la couleur bleue pour représenter le pouvoir.

La couleur rouge

C'est Louis VI dit le Gros, qui adopte la bannière rouge vermillon de Saint-Denis en 1124 : son armée, composée des milices de ses vassaux, a pour cri de guerre « Montjoie-Saint-Denis ». Le rouge, devenu oriflamme de Guillaume Martel, disparaîtra à la fin de la guerre de Cent Ans, à la bataille d'Azincourt (1415). Les partisans d'Etienne Marcel adopte au XIVème siècle le rouge et le bleu, qui deviennent les couleurs de la ville de Paris. Ces couleurs seront reprises à la Révolution Française afin de former la cocarde bicolore.

La couleur blanche

La couleur blanche est le symbole du pouvoir depuis Alexandre le Grand. Certains rois de France l'ont utilisée pour marquer leur autorité. En 1429, Jeanne d'Arc défend la ville d'Orléans, assiégée par les troupes anglaise. Elle se sert d'un étendard blanc couvert de fleurs de lys pour rallier ses troupes.

La Révolution Française Réunion des trois couleurs

En 1789, peu avant la prise de la Bastille, une milice se constitue : c'est la Garde Nationale (reconnue par Louis XVI le 17 juillet). Son emblème est la cocarde bicolore bleue et rouge, antiques couleurs de la ville de Paris. Le blanc royal semble avoir été ajouté par La Fayette, commandant de la Garde. La loi de 27 pluviôse an II (15/02/1794) fait du drapeau tricolore le pavillon national, le bleu étant attaché à la hampe (en 1790, c'était le rouge qui y était attaché). Le XXème siècle voit l'affrontement entre monarchistes ayant pour emblème le drapeau blanc et partisans de la Révolution Française qui souhaitent garder le drapeau tricolore. Louis-Philippe, dit Philippe-Egalité (roi de France de 1830 à 1848) adopte

le drapeau tricolore comme emblème national de la République : cette décision est mentionnée dans les constitutions de 1946 et de 1958 (art. 2).

La place du drapeau

Le drapeau Français, visible sur les bâtiments publics, symbolise la République et la nation. Lorsque le Président de la République s'exprime publiquement, le drapeau tricolore est très souvent placé derrière ou à côté de lui, accompagné parfois du drapeau européen signalant l'appartenance de la France à l'union Européenne. Le drapeau représente notre identité et les valeurs de la République Française « Liberté, Egalité, Fraternité ». Il est aujourd'hui présent sur les monuments aux morts et les édifices publics

Le 14 juillet

La date de la fête nationale française a été fixée le 14 juillet pour commémorer la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. Alors que Napoléon 1er supprime ce symbole révolutionnaire, la IIIème République le rétablit en 1880 sous forme d'une retraite aux flambeaux le 13 au soir. Le lendemain, le programme comprend un défilé militaire suivi d'un déjeuner et de spectacles. Bals et feux d'artifice clôturent cette journée. La célébration des victoires de la première et de la seconde guerre mondiale firent des 14 juillet 1919 et 1945 des jours particuliers. Aujourd'hui le 14 juillet connaît toujours un grand succès, le défilé militaire sur les Champs-Élysées est suivi d'une réception, donnée par le Président de la République dans le parc de l'Élysée. Des bals et feux d'artifice sont organisés dans toutes les communes.

La Marseillaise

Claude Joseph Rouget de Lisle, officier de l'armée, en garnison de Strasbourg, compose ce chant en 1792, alors que la France est menacée par les armées étrangères. L'auteur l'appelle « chant de guerre pour l'armée du Rhin », il est destiné à mobiliser les soldats. Les soldats venus de Marseille le chantent dans la capitale, les parisiens l'ont donc surnommé la Marseillaise. Devenu chant de la nation en 1795, supprimé par Napoléon 1er, la Marseillaise devient définitivement notre hymne national en 1879.

Marianne

Traditionnellement, Marianne, une femme coiffée d'un bonnet rouge, représente la République Française. Cette allégorie vient de la Phrygie (région du nord-ouest de l'Asie Mineure), province aujourd'hui située en Turquie, où des esclaves libérés portaient le bonnet rouge en signe distinctif, on l'a donc appelé le bonnet Phrygien. L'image de la femme au bonnet Phrygien, symbolise d'abord la liberté et bénéficie d'un véritable culte laïc. Après la Révolution Française, elle devient définitivement le symbole de la République. Très répandu à cette époque, le prénom de Marianne vient d'une chanson occitane écrite par Guillaume Lavabre en 1972, « le Garrissou de Marianne » (la guérison de Marianne). Ce symbole incarne celui de la République et reste très utilisé aujourd'hui, chaque Mairie possède son buste de Marianne, et « la Marianne », cachet apposé pour légaliser les documents administratifs, afin de les authentifier, la représente.

Gérard FARRUDJA : Ancien Combattant

Le permis citoyen, une aide au permis de conduire pour les jeunes landais engagés

L'aide s'adresse à tous les jeunes de 15 à 30 ans qui résident dans les Landes et concerne le permis B, l'AAC (Apprentissage Accompagné de la Conduite) ou le permis moto.

L'attribution de cette aide est conditionnée par un engagement citoyen.

2 possibilités :

- ➔ Possibilité n° 1 > Je réalise ou peux justifier de la réalisation d'un engagement citoyen parmi :
 - un service civique. Renseignements sur service-civique.gouv.fr,
 - un service volontaire européen d'au moins 6 mois,
 - un mandat de conseiller départemental jeune ou conseiller municipal des jeunes et des enfants,
 - un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC). Renseignements auprès des Francas des Landes au 05 58 46 33 54 ou sur francas40.fr,
 - un mandat au sein d'une Junior association. Renseignements auprès de la Ligue de l'enseignement des Landes au 05 58 06 31 32 ou sur laligue40.fr,
 - un autre parcours labellisé de type jeune sapeur-pompier volontaire, jeune arbitre, jeune officiel, jeune éducateur bénévole ou bénévole permanent à la Protection Civile.
- ➔ Possibilité n° 2 > Je dois réaliser un engagement impliquant 40 heures de bénévolat (au minimum) durant au moins 2 mois. Ce bénévolat ne pourra débuter qu'après accord du Département des Landes.

En pratique

➔ **Faire la demande d'aide :**

mesdemarches.landais.fr

➔ **Plus d'informations :**

landais.fr/pack-jeunes

Direction de l'Éducation,

de la Jeunesse et des Sports

05 58 05 41 99

engagement-permis@landais.fr



PACK XL Jeunes
DES AIDES À VOTRE MESURE
permis de conduire



Une aide au BNSSA pour les jeunes landais engagés

L'aide s'adresse à tous les jeunes de 17 à 30 ans qui résident dans les Landes et concerne l'inscription au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

L'attribution de cette aide est conditionnée par un engagement citoyen.

2 possibilités :

- ➔ Possibilité n° 1 > Je réalise ou peux justifier de la réalisation d'un engagement citoyen parmi :
 - un service civique. Renseignements sur service-civique.gouv.fr,
 - un service volontaire européen d'au moins 6 mois,
 - un mandat de conseiller départemental jeune ou conseiller municipal des jeunes et des enfants,
 - un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC). Renseignements auprès des Francas des Landes au 05 58 46 33 54 ou sur francas40.fr,
 - un mandat au sein d'une Junior association. Renseignements auprès de la Ligue de l'enseignement des Landes au 05 58 06 31 32 ou sur laliege40.fr,
 - un autre parcours labellisé de type jeune sapeur-pompier volontaire, jeune arbitre, jeune officiel, jeune éducateur bénévole ou bénévole permanent à la Protection Civile.
- ➔ Possibilité n° 2 > Je dois réaliser un engagement impliquant 40 heures de bénévolat (au minimum) durant au moins 2 mois. Ce bénévolat ne pourra débuter qu'après accord du Département des Landes.

L'aide du Département est fixée à 200 €.

En pratique

- ➔ **Faire la demande d'aide :**
landes.fr/guide-des-aides
- ➔ **Plus d'informations :**
landes.fr/pack-jeunes
Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports
05 58 05 40 40 (poste 8524)
engagement-bnssa@landes.fr



IPRIM'VERT
 19-01-2020 / Cuisine PRFC / pré-étiquage
 Création : Agence Essens - Imp. : Dpt05-5-2021



Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique



JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS !



JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, **C'est interdit !**

Explications et Conseils

VOUS ÊTES SITUÉ DANS UNE ZONE À HAUT RISQUE FEU DE FORÊT

Interdit toute l'année, le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est pourtant régulièrement la cause de départs d'incendie.

Au-delà des risques d'incendie, le brûlage de ces déchets émet de nombreux polluants dont des particules et des gaz particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé.

ATTENTION
LES INCINÉRATEURS DE JARDIN
NE SONT PAS AUTORISÉS.



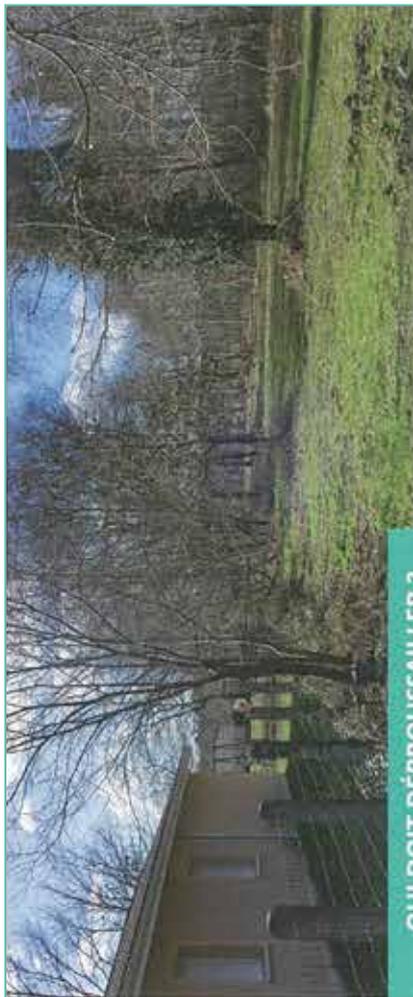
QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

» Feuilles et aiguilles mortes, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

COMMENT VALORISER SES DÉCHETS ?

» Compostage, broyage, paillage, déchetterie.
Renseignez-vous auprès de votre mairie.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier.
(Art. 131-13 du code pénal)



QUI DOIT DÉBROUSSILLER ?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui **crée le risque**, c'est-à-dire à **tout propriétaire**, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En **zone urbaine**, la totalité de la parcelle, **bâtie ou non**, doit être débroussaillée. (Art. L.134-8 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L.131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le **Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations**. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- » Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art. L134-2 du code forestier)
- » Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L.122-8 du code des assurances)

QUAND DÉBROUSSILLER ?

La période la plus appropriée est **juste avant la reprise de la végétation**, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur drci-aquitaine.fr)

Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

« VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN ESPACE BOISÉ ? VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE DÉBROUSSILLEMENT »

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1.500 départs de feu par an et 1.600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

86% des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures **obligatoires** est le **débroussaillage** dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à **réduire la densité de végétation** autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher !
(Art. L.131-10 du code forestier)

POURQUOI DÉBROUSSILLER ?

- » Éviter les **départs de feu et leur propagation** depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité.
- » Réduire l'**intensité de l'incendie** aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.
- » Faciliter la **circulation** des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

La commune a également été créée dans l'application IntraMuros auprès du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI). L'application IntraMuros, mise gratuitement à la disposition de toutes les collectivités landaises par l'ALPI, permet aux communes et aux communautés de communes d'alerter et d'informer en temps réel les habitants de leur territoire via leur smartphone. Application indispensable sur votre smartphone ! Les infos communales, les invitations aux cérémonies, aux diverses manifestations passeront désormais par IntraMuros. A l'avenir, il ne sera plus distribué de tract papier.



Vielle Soubiran
est sur
IntraMuros

DISPONIBLE SUR Google Play Disponible sur App Store
Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !



ÉTAT CIVIL

Naissances

CATANHO Elaya, mars 2019

PERE FAUX Arthur, novembre 2020

PINCHON Tom, décembre 2021

Décès

CAPORALE Josette, février 2019

DUPIN Benoît, avril 2019

LAMOULIE Jean, mai 2020

LEFORT Pascal, septembre 2020

LEYMAT Georges, décembre 2020

LUCY Charlotte, avril 2021

MARIN Henri Louis, mai 2021

DUNOUAU Christiane, décembre 2021

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Population totale au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 :
>>> **229** personnes

BIENVENUE À VIELLE-SOUBIRAN

Bienvenue dans notre charmant village à tous les nouveaux Vielle-Soubiranaïses et Vielle-Soubiranaïses. Dans l'attente de vous retrouver autour d'un moment festif, nous restons à votre disposition.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

DEPUIS JUIN 2021

Nouveaux horaires d'ouverture

Lundi 8h45 à 12h15

Mercredi 8h45 à 12h15 / 13h à 17h

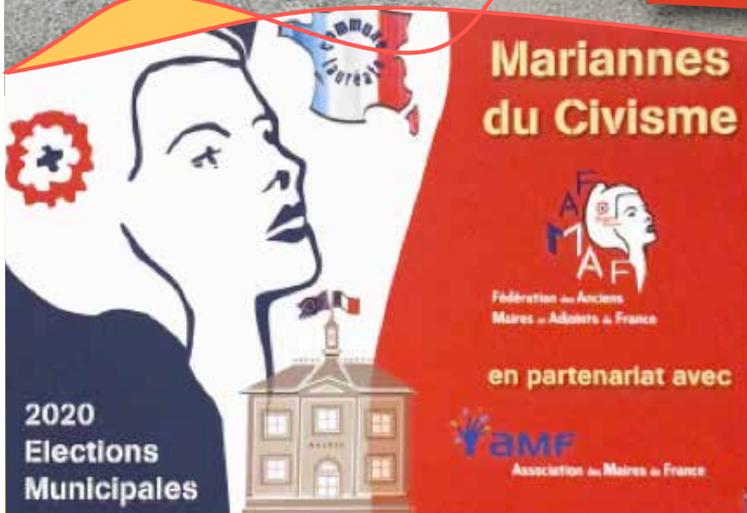
Vendredi 8h45 à 12h15 / 13h à 16h

Secrétaire de Mairie : Mailys IRAZOQUI





Marianne du Civisme



La commune de Vielle Soubiran a reçu la Marianne du civisme (pour les communes du Département de 101 à 250 habitants) en récompenses du plus fort taux de participation lors du scrutin du 15 mars 2020 (88.60% sur 193 inscrits).